

et des portes, ainsi que les liens et autres qui consolident les pièces de la charpente.

Nota. — Les plans, devis et conditions du marché pourront être consultés par les intéressés au bureau du capitaine chargé des travaux de construction, où ils sont déposés.

Conditions spéciales.

Art. 1^{er}. Le service de l'Artillerie n'admettra qu'un seul entrepreneur chargé de la construction des travaux ci-dessus.

Art. 2. La Direction d'artillerie traitera avec l'entrepreneur qui lui fera l'offre la plus avantageuse, sauf approbation du Gouverneur.

Art. 3. Les soumissions seront décahétées en présence d'une Commission. Elles devront énoncer le rabais offert sur le pour cent des travaux effectués.

Modèle de la Soumission.

Nous, soussignés, demeurant à Papeete, ou nous faisant représenter par M., nous soumettons et nous engageons envers le Gouverneur des Établissements français de l'Océanie, stipulant au nom de l'État, à faire les travaux de menuiserie, charpente, couverture, serrurerie et ferronnerie détaillés sur les devis et plans déposés à la Direction, et conformément aux clauses du traité de gré à gré à intervenir et dont nous avons une parfaite connaissance, moyennant un rabais de p. 0/0 (en toutes lettres) sur le montant total des travaux effectués par nous.

Papeete, le 1888.

(Signature).

Le Capitaine chargé du service
des constructions et fortifications,

E. GENNEVOIS.

Approuvé :

Le Chef du service de l'artillerie,
DE NAYS.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 28 mars au mardi 3 avril inclus 1888.

NAVIRE DE GUERRE SORTI.

28 mars. Corvette à vapeur japonaise *Tsukuba*, 331 h. d'équipage, commandée par M. Nomura, cap. de vaisseau, all. à Honolulu.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

1^{er} avril. Brig-goël. américain *Tabiti*, de 340 ton., cap. Turner, ven. de San Francisco en 31 jours, apportant le courrier; 8 passag., M. et M^{me} Rouillot, français; MM. Haracby, Ginty et Turner, américains, et 3 marins du *Duquesne*.

1^{er} avril. Goël. française *Lillian*, de 108 ton., cap. Piltz, ven. de Tautira en 1 jour.

NAVIRE DE COMMERCE SORTI.

28 mars. Goël. française *Lovina*, de 86 ton., cap. Toreau, all. à Rairoa.

ANNONCES

En l'Étude de M^e G. VINCENT, notaire à Papeete.

A VENDRE A L'AMIABLE

Les immeubles ci-après désignés, situés au district de Papara:

1^o La terre « Afareri », d'une contenance de 7 hectares 47 ares 68 centiares, traversée par la route de ceinture et aboutissant à la mer. Cette terre est plantée en vanille et en cocotiers. Sur ladite terre sont édifiés une maison d'habitation à étage, un four et un hangar, en bon état;

2^o Les terres « Tepaepae, Teacho, Teurahatia et Tetiare », d'un seul tenant et mesurant 3 hectares.

Ces immeubles appartiennent aux époux O'Connor Huriaau.

Pour renseignements, s'adresser soit aux époux O'Connor, soit à M^e G. Vincent, notaire à Papeete, dépositaire des plans et des titres de propriété. 25-2-2

M^e RENÉ HOLOZET, commissaire-priseur à Papeete.

Le mardi 10 avril 1888, à midi, sur la place du

Marché de Papeete :

VENTE MENSUELLE DE MEUBLES ET MARCHANDISES DIVERSES.

Conditions ordinaires des ventes publiques aux enchères. 29-2-2

ROLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHIPA E RAVE HIA

(Décret du 24 août 1887 — Faau raa mana no te 24 atete 1887)

Désignation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Par le district de Pare — E te matacinaa ra o Pare.					
Teniupaopao.	Teriitahi a Ueva.	20 tenuare 1888.	Joseph Lequerré e o Louisa Nollenberger, tana vahine.	15 mati 1888.	14 eperera 1888.
id.	id.	id.	Te Faaterehau i te mau fenua farani i Oteania.	31 mati 1888.	id.
Arahiri.	Faanua a Teuatoto.	16 feppure 1888.	Taeae Terii v.	17 mati 1888.	id.
Par le district de Faau — E te matacinaa ra o Faau.					
Paetaha.	Ariitaimai, te ivi vahine a Te- pau a Tati.	2 feppure 1888.	Tuare a Taie.	9 mati 1888.	14 eperera 1888.
Par le district de Paee — E te matacinaa ra o Paee.					
Ativavau. id.	T. H. Pomare V. id.	16 feppure 1888. id.	Narii a Teina. Onohi Mihinoa a Tati.	15 mati 1888. 21 mati 1888.	14 eperera 1888. id.
Par le district de Papara — E te matacinaa ra o Papara.					
1 ^o Mataoa. 2 ^o Terehe.	Onohi Mihinoa a Tati.	9 feppure 1888.	T. H. Pomare V.	21 feppure 1888.	14 eperera 1888.
Terehe.	Ariitaimai v.	16 feppure 1888.	id.	8 mati 1888.	id.
Temarua.	id.	id.	id.	id.	id.
Tetianina.	id.	id.	id.	id.	id.
Terehe, Temarua e o Te- tianina.	id.	id.	Onohi Mihinoa a Tati.	21 mati 1888.	id.
Par le district de Mataiea — E te matacinaa ra o Mataiea.					
Opuvera (vaehaatia).	Tinomana a Mara, te ivi a Po- heino a Farepora.	16 feppure 1888.	Haamoe a Tumahututau v.	2 mati 1888.	14 eperera 1888.
Tefaremarua.	Tefaite a Hopoirai v.	id.	Tetuamoroo a Tama v.	16 mati 1888.	id.
Par le district de Papeari — E te matacinaa ra o Papeari.					
Paha.	Tevaruatautua a Ahutoru, te vahine a Matotera a Pare.	16 feppure 1888.	Teno a Tautu, te vahine a Tu- a Tere.	21 mati 1888.	14 eperera.
Par le district de Mahina — E te matacinaa ra o Mahina.					
Taaiaa.	Tiavaehaa a Punuarii.	9 feppure 1888.	Matiti Faufari.	29 feppure 1888.	14 eperera 1888.
Ahototeina.	Tevearai a Tetuareohahamea.	16 feppure 1888.	Arai.	13 mati 1888.	id.